

24 juillet 2012

N° 19 – 2012

## SCOR enregistre de solides performances avec une croissance des primes de 24 % et une hausse tarifaire de 3 % lors des renouvellements Non-Vie de juin-juillet

Lors des renouvellements de juin-juillet, SCOR Global P&C (SGPC) enregistre une forte croissance des primes de 24 % à taux de change constants, à EUR 462 millions. Les tarifs ont augmenté de 3 % en moyenne sur le portefeuille renouvelé par rapport à 2011, et les conditions de souscription correspondent aux attentes, contribuant ainsi à améliorer la rentabilité technique attendue au premier semestre, conformément aux objectifs de Strong Momentum V1.1.

Près de 12 % du volume annuel des primes en traités Non-Vie arrivaient à renouvellement en juin-juillet 2012. Les EUR 372 millions de primes arrivant à renouvellement provenaient principalement d'Amérique latine (27 % du total), des Etats-Unis (24 %), de Chine (14 %) et d'Australie (10 %), uniformément réparties entre les branches de Spécialités (53 %) et les Traités de dommages et de responsabilité (47 %).

Ces renouvellements bénéficient de la profondeur du fonds de commerce et du positionnement compétitif du Groupe dans ses différents marchés, renforcés par les récents relèvements de sa notation. Depuis le début de l'année, les tarifs ont augmenté de 3 % et la performance opérationnelle attendue des affaires renouvelées et nouvellement souscrites satisfait l'ensemble des objectifs internes de rentabilité.

- **Traités Non-Vie** : les primes augmentent de 26 %, à EUR 220 millions, avec une hausse tarifaire moyenne d'environ 3 %. Cette croissance témoigne de la progression continue du Groupe à l'échelle globale. SGPC poursuit une gestion active de son portefeuille, avec des résiliations et des restructurations de traités qui comptent pour près de 12 % des primes venant à renouvellement.
  - Les renouvellements de juin-juillet sont particulièrement importants pour la zone Amérique latine et Caraïbes, où près de la moitié des affaires arrive à renouvellement. Cette région enregistre une croissance de près de 14 %, avec une amélioration des rendements attendus grâce à une politique de souscription ciblée.
  - L'Australie et la Nouvelle-Zélande représentent une part significative, de l'ordre de 20 %, des primes venant à renouvellement au 1<sup>er</sup> juillet. Le portefeuille australien de SGPC enregistre une baisse de 17 %, principalement due à quelques traités importants passés du proportionnel au non-proportionnel ; cependant, la hausse tarifaire générale est proche de 8 % et le ratio de souscription attendu s'améliore de 3 points de pourcentage dans la région Asie-Pacifique.
  - D'autres zones, qui ne représentent pas d'habitude une grande part des renouvellements de juin-juillet (Europe, Afrique du Sud, Proche et Moyen-Orient), bénéficient des relèvements récents de la notation de SCOR à « A+ » et enregistrent une forte croissance, concentrée sur quelques traités.

24 juillet 2012

N° 19 – 2012

- **Traités de Spécialités** : les primes enregistrent une croissance de 23 %, à EUR 242 millions, avec une hausse tarifaire moyenne d'environ 2 %. Les facteurs clés de cette croissance sont les suivants :
  - La branche crédit-caution, qui enregistre une croissance des primes de 28 % due à la conclusion d'un traité important en Chine, et à l'évolution favorable des affaires au Brésil ;
  - La branche catastrophes naturelles aux Etats-Unis, qui connaît une croissance des primes de 25 % avec une hausse tarifaire de 6 %. SGPC continue de recomposer l'ensemble de son portefeuille CAT vers davantage d'expositions aux Etats-Unis en vue d'un meilleur équilibre et d'une plus forte diversification. Le portefeuille CAT aux Etats-Unis est également réorienté vers les sociétés régionales et nationales importantes.
  - La branche Agriculture représente une part importante des renouvellements de juin-juillet, dont un pourcentage élevé en Amérique latine. Toutefois, les renouvellements de ces affaires se poursuivront tout au long du mois d'août. Jusqu'à présent, les tendances de ce portefeuille sont favorables.

**Victor Peignet, CEO de SCOR Global P&C**, déclare : « Ces très bons renouvellements, qui conjuguent croissance et application rigoureuse de nos critères de rentabilité technique, confortent notre confiance dans les hypothèses de Strong Momentum V1.1. Outre le renforcement de son positionnement, SCOR Global P&C est parvenu à saisir des opportunités intéressantes, consolidant son solide fonds de commerce global, comme il a été déjà constaté lors des renouvellements du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> avril 2012 ».

\*  
\* \*

## Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2012 sous le numéro D.12-0140 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.